



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

SOUS-PRÉFECTURE
DE
SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, le 14 FEV. 2019

Réunion du comité de pilotage Natura 2000 « Plaine de Néré à Bresdon » du mardi 11 décembre 2018 Sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély - Compte-rendu -

En présence de :

Madame **Laure TROTIN**, Sous-Préfète de Saint-Jean-d'Angély,
Monsieur **Jean-Marie ROUSTIT**, Conseiller départemental pour le canton de Matha,
Monsieur **Jean-Paul AUGUSTIN**, maire de Gourvillette,
Monsieur **Jacques BARON**, maire de Bazauges,
Monsieur **Joël WICIAK**, maire des Touches-de-Périgny,
Monsieur **Michel RIVAUD**, adjoint au maire de Chives,
Monsieur **Stéphane GRUPP**, chargé d'étude Natura 2000 à la DDTM 17,
Monsieur **Guillaume MALFAIT**, responsable du Pôle Biodiversité de la DDTM 17,
Madame **Audrey ERABIT**, sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély,
Madame **Martine GERON**, Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime,
Madame **Elisa DAVIAUD**, Ligue de Protection des Oiseaux,
Monsieur **Claude MATARD**, Nature Environnement 17.

Martine Géron, chargée d'études du Pôle de gestion de l'espace et des ressources de la Chambre d'agriculture introduit sa présentation par un rappel des intérêts et principaux enjeux de la plaine de Néré à Bresdon. Les enjeux de ce territoire concernent le maintien des oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que la préservation, la restauration et une gestion favorable de leurs habitats. La zone de protection spéciale (ZPS) arrêtée en 2003 totalise 9261 ha sur 11 communes. Un projet d'extension de la ZPS est en cours d'instruction par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, pour tenir compte de la présence de l'Outarde Canepetière au-delà du périmètre actuel.

La mission d'animation est subventionnée par des fonds nationaux et européens. La Chambre d'agriculture sous-traite les suivis ornithologiques.

Mme Géron rappelle les cinq objectifs de conservation du Docob :

- créer et gérer les milieux herbacés ;
- garantir la présence d'une mosaïque de milieux ;
- créer et gérer les corridors écologiques (alimentation, refuge, nidification) ;
- conserver les arbres isolés et les petits boisements ;
- suivre les projets et aménagements.

I / L'animation et le suivi ornithologique

La campagne d'animation a été menée de juillet 2017 à juillet 2018 (cette période a été déterminée par le calendrier du nouveau marché).

> Le bilan 2017 – 2018

Madame Géron présente les différentes actions menées pour informer et sensibiliser les publics :

- la parution de « Infosite n°4 » ;
- la parution d'un article sur la protection des nichées, dans la revue « Chambre infos n°126 » et sous la forme d'un courrier adressé aux agriculteurs ayant participé à des mises en protection de nichées,
- la mise à jour et la réédition de la plaquette 2015 qui sera à envoyer aux agriculteurs et entreprises agricoles avant la période de moissons ;
- une sortie grand public le 23 septembre 2017, sur le thème des rassemblements d'outardes, dont la fréquentation s'est avérée un peu décevante (une dizaine de participants), quelques agriculteurs et des adhérents de la LPO.

La DDTM propose aux communes d'ajouter sur leur site internet le lien vers le site Natura 2000 pour améliorer la visibilité de la démarche.

Madame Daviaud liste les campagnes d'observations menées par la LPO. Elle précise que le comptage des individus est un exercice particulièrement difficile et que le résultat du comptage ne peut être exhaustif aussi il est établi d'appliquer une majoration de 20 % par rapport au nombre d'oiseaux réellement recensés. Les chiffres présentés restent donc une estimation.

Ce retour d'expérience amène quelques remarques :

- les oedicnèmes criards (18 couples nicheurs, 39 sites de nidification) sont des oiseaux particulièrement difficiles à comptabiliser car très discrets du fait de la couleur de leur plumage et leur nature diurne ;
- la population de busards cendrés (8 jeunes à l'envol, 6 nids) semble progressivement investir la périphérie de la ZPS ce qui questionne sur la quantité et la qualité des zones de nidification du périmètre protégé ;
- l'outarde canepetière : même constat dans le sud de la ZPS qui semble progressivement déserté, globalement on observe une diminution de la population depuis 2014 (15 mâles chanteurs dans la ZPS, 16 autres en dehors).

Ce constat est à mettre en lien avec la diminution des surfaces en prairie qui fait baisser l'attractivité du site. Parmi les actions, la mise en place de cages de protection pour les nids permet d'articuler période

de nidification et calendrier des travaux agricoles : les exploitants peuvent ainsi travailler les champs en déplaçant au besoin les cages (la LPO se propose également d'assister les agriculteurs concernés qui en manifesteraient le besoin).

> Les perspectives 2019

L'animatrice propose les actions prévues pour l'année à venir :

- la mise à jour et l'activation du site d'information www.nerebresdon.n2000.fr ;
- la diffusion d'une plaquette sur les nichées ;
- la programmation de deux sorties grand public : le 16 juin sur l'observation des busards et le 16 octobre sur l'observation des rassemblements.

II / Les outils du Docob

> Les mesures agro-environnementales (MAE)

Le secteur de Néré à Bresdon présente une importante activité agricole. Les agriculteurs peuvent contractualiser des parcelles en MAE pour favoriser les milieux favorables aux oiseaux de plaine. Ces contrats durent 5 ans et permettent à l'agriculteur d'être rémunéré à hauteur des surfaces engagées : 20 agriculteurs ont été contactés, huit diagnostics ont été réalisés pour sept demandes déposées soit 224 000 euros sur 5 ans. De 2015 à 2018, 47 demandes ont été comptabilisées sur 416 hectares. Depuis 2 ans, les demandes atteignent fréquemment le plafond de 10 000 € par exploitation fixé par l'autorité de gestion (soit environ 20 hectares en mesure de création de couvert favorable à l'Outarde).

> Les chartes

Les chartes consistent en un ensemble de recommandations relevant d'un engagement moral, sans rémunération. Elles permettent avant tout une sensibilisation, un suivi et une valorisation des bonnes pratiques. En contre-partie, les bénéficiaires sont exonérés de taxe foncière sur les propriétés non bâties et peuvent communiquer sur leur démarche valorisant ainsi leur entreprise.

L'intérêt de la démarche est de conserver un rôle de recommandation sans basculer vers des mesures trop coercitives, et ce tout en maintenant une marge d'évolution vers une plus grande préservation de la faune et de la flore.

Ainsi ont été établies une charte générale, deux chartes « activités » (chasse et BCAE « bonne condition agricole et environnementale ») et 11 chartes « milieux ».

Plusieurs chartes sont proposées à la modification pour tenir compte de l'évolution récente de la réglementation et des pratiques agricoles. Ces modifications sont relatives à leur rédaction (chartes « vignes » et « champs cultivés »), ou à leur intérêt (charte « BCAE »)

Le prochain COPIL pourrait être l'occasion de valider ces nouveaux modèles.

Aucun contrat Natura 2000 n'a été établi sur la zone de Néré car cela ne concerne que les surfaces non-agricoles or il n'en existe presque plus sur ce périmètre.

> Les mesures non contractuelles

Madame Géron insiste sur l'importance de diminuer les jours de travail administratif pour privilégier l'action sur le terrain. Par ailleurs, la CA et la LPO sont de plus en plus sollicitées pour des missions d'assistance et de conseil aux porteurs de projets notamment éoliens : des analyses d'impact sont délivrées, sans pour autant avoir une valeur juridique dans l'instruction de demande d'autorisation mais elles permettent d'aiguiller les démarches et de trouver ou adapter des solutions afin de préserver un maximum la faune et la flore.

III / Les questions diverses

Monsieur Roustit insiste sur le phénomène de diminution du nombre d'individus qui s'accentue d'année en année et ce en dépit des interventions de la CA et de la LPO, ce qui amène la question de l'efficacité réelle de ce type d'actions mais également des moyens trop faibles alloués : le niveau de rémunération des agriculteurs est-il satisfaisant ?

Madame Géron précise que la problématique du manque d'éleveurs, la présence quasi-exclusive de cultivateurs et le manque de diversité des cultures entraînent une homogénéisation du paysage et en particulier un déficit de haies et de prairies qui posent de nombreux problèmes de préservation de la faune et de la flore. L'importance de la sensibilisation des professionnels prend tout son sens, au moins du point de vue de la prise en compte des périodes de nidification, dans la mesure du possible, dans le calendrier agricole.

Madame la sous-préfète s'interroge également sur les raisons de cet état de fait et souhaiterait un écrit qui en recense les causes potentielles afin de mieux cibler les actions à mener. Elle rappelle l'importance de la préservation du bocage en lien avec l'hydromorphie des cours d'eau qui font partie de la réflexion dans le cadre de l'application de la Gemapi.

Monsieur Malfait explique que la disparition de 30 % des oiseaux de prairie n'est pas un phénomène local mais une problématique généralisée dans toute la France qui résulte de plusieurs facteurs bien connus parmi lesquels les pratiques agricoles, l'utilisation des produits phytosanitaires, la disparition des insectes, des sources d'alimentation, de l'habitat avec la raréfaction des terres non cultivées. Il rappelle que toutes ces mesures sont à mettre en perspective avec la PAC, sa définition de l'agriculture et les pratiques qui en résultent.



La Sous-Prefète,
Laure TROTIN

P.J. :

- Présentation de la Chambre d'agriculture
de la Charente-Maritime
- Présentation de la Ligue de Protection des oiseaux
- Proposition d'indicateurs pour l'évaluation
des objectifs en lien avec le DOCOB